



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION D'INSTALLATION
DE LA COMMISSION DES ESPACES, SITES ET
ITINÉRAIRES RELATIF AUX SPORTS DE NATURE (CDESI)
DU 18 DÉCEMBRE 2008**

MEMBRES

Présents :

Monsieur Jean Arcas, Vice-Président du Conseil Général
Monsieur Christian Bénézis, Vice-Président du Conseil Général
Monsieur François Bou, représentant Monsieur Michel Villate, Président du comité départemental de la randonnée pédestre
Monsieur Albert Kérivel représentant Monsieur Gérard Bessière, Directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports
Madame Diane de Winter, comité départemental de tourisme équestre
Monsieur Manuel Diaz, Conseiller Général
Monsieur Jean-Luc Falip, Conseiller Général
Monsieur Gérard Garrel, représentant du CDOS
Madame Claudie Houssard, Conservatoire des espaces naturels du Languedoc Roussillon
Monsieur Richard Mailhé, Président du CDOS
Monsieur Gérard Marcouïre, Conseiller général
Monsieur Christophe Morgo, Conseiller général
Monsieur Michel Pitman, Président du comité départemental de canoë-kayak, Président du groupement des sports de nature
Monsieur Michel Pujol, Président du comité départemental de vol libre
Madame Michel Rauzier, Présidente du comité départemental études et sports sous-marins
Monsieur Jacques Rigaud, Conseiller général
Monsieur Frédéric Roig, Vice - Président du Conseil Général
Monsieur Jean-Paul Salasse, Président de l'association des écologistes de l'Euzière
Madame Pascale Védrine, Présidente de l'association sports loisirs 34

Excusés

Madame Audrey Benavent, Association des écologistes de l'euzière
Monsieur Francis Boutes, Vice - Président du Conseil Général
Monsieur Daniel Cruz, Président du comité départemental montagne et escalade
Monsieur Sébastien Frey, Conseiller Général
Monsieur François Liberti, Vice-Président du Conseil Général
Monsieur Xavier Ruffray, Conservatoire des espaces naturels du Languedoc Roussillon
Monsieur Robert Tropéano, Conseiller Général – Hérault sport
Monsieur André Vézihnet, Président du Conseil Général de l'Hérault

INVITÉS

Présents

Monsieur Paul Amouroux – DRDJS

Monsieur Gilbert Arnal, commandant représentant Monsieur Pierre Raynard, Lieutenant Colonel - SDIS

Monsieur Christian Cammal, Directeur du département aménagement rural et cadre de vie – CG34

Monsieur Jean-Marc Capdevielle, Conseiller formation – ENACT MONTPELLIER

Monsieur Pierre Couttenier, Directeur de la DERAFF – CG34

Madame Dubourg Emilie, représentant Monsieur Daniel Vialell, Président du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

Madame Cécile Durand, Présidente du comité départemental de spéléologie

Monsieur Marc Crubelier, Président du comité départemental de la natation nage eau libre

Monsieur Guillaume Dalery, représentant Monsieur Jean-Pierre Gaillard du Président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault

Madame Marguerite De Mesmay, service activités et sports de nature – CG34

Madame Gaëlle de Wangen, service activités et sports de nature – CG34

Monsieur Gilles Delerue, comité départemental du tourisme

Monsieur Jean-François Dumont, Directeur d'Hérault sport

Madame Élisabeth Dupin, Directrice de la jeunesse, du sport et des loisirs – CG34

Madame Monique Faury, Directrice du DMO – CG34

Monsieur Gérard Gauffre, comité départemental de spéléologie

Monsieur Nicolas Jannel, CREPS MONTPELLIER

Monsieur Stéphane Janneau, Président d'handisport 34

Madame Gisèle Lacroix, Université MONTPELLIER 1

Monsieur Gérard Mercier, Club alpin français de Montpellier

Monsieur Yann Morvan, Président du comité départemental de pêche à la mouche

Monsieur Jean-Michel Paris, Directeur du PASCAL – CG34

Madame Albane Pernet, service activités et sports de nature – CG34

Monsieur Alain Ravayrol, représentant Monsieur Denis Buhot, Président de l'association la Salsepareille

Monsieur Guilhem Reboul, Directeur de la mission départementale tourisme – CG34

Monsieur Christian Roche, service activités et sports de nature – CG34

Monsieur Alain Romarin, Directeur jeunesse sports loisirs – CG34

Monsieur Éric Ravel, représentant Monsieur Pierre-Henri Canitrot, Président de la Fédération de l'Hérault pour la pêche et la protection en milieu aquatique

Monsieur Gilbert Romieu – DRDJS

Monsieur Alain Rota, Responsable de la mission agenda 21 – CG34

Monsieur Pascal Schmidt, Directeur du comité départemental du tourisme

Monsieur Gérard Sorel, Président du club alpin français de Montpellier

Madame Marie Terrier, Service DSI – CG34

Monsieur Bernard Wouts, Chef du service activités et sports de nature – CG34

Cellule Régie Audiovisuelle : Éric Sintes

Excusés

Madame Michèle Amar, chef du service action jeunesse et territoire – CG34

Monsieur Alexandre Buonacuore, chef du service développement sportif – CG34

Madame Christine Cappez, service activités et sports de nature – CG34

Monsieur Jean-Claude Cocquel, Président du comité départemental des sports adaptés – CG34

Monsieur Jean-Pierre Devise, Président du comité départemental du cyclisme

Madame Ariane Fabre, direction du cabinet – chargée de mission – CG34

Monsieur Sébastien Forest, Directeur du PEE – CG34

Monsieur Marc Lugand, Chef du service patrimoine – CG34

Monsieur Bruno Pean, Président du comité départemental de course d'orientation

Monsieur Germinal Peiro, Vice-Président du Conseil Général de la Dordogne

Monsieur André Pomies, Président du comité départemental de la voile

Madame Jacqueline Racinais, Présidente du comité départemental du tir à l'arc

Madame Anne-Marie Rouillé, Présidente du comité départemental d'équitation

Madame Corinne Rouzet, Chef du service études méthodes projets – CG34

Madame Sylvie Villedieu, Présidente du comité départemental du tourisme équestre
Monsieur Daniel Villessot, Directeur du PADT – CG34

INTRODUCTION DE LA SÉANCE

Monsieur Christian Bénézis, Vice-Président du Conseil Général délégué à la santé, prévention, jeunesse, au sport, loisirs et bien vieillir, ouvre la réunion en précisant que le calendrier souhaité pour l'installation de la CDESI a été respecté. En effet, lors du comité de pilotage sports de nature qui s'est tenu le 18 décembre 2007, le calendrier prévoyait une installation de la CDESI en fin 2008 et la présentation du premier Plan départemental des espaces sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) dans le courant de l'année 2009. Par délibération du 22 septembre 2008, l'assemblée départementale a voté la mise en place de la CDESI dont la première séance se tient aujourd'hui. Une première étape est franchie.

Les objectifs de la séance de ce jour sont d'une part la présentation des principes de fonctionnement de la CDESI et d'autre part la présentation de la démarche PDESI.

L'Hérault est un département extraordinaire pour la pratique des sports de nature. La CDESI est un outil qui va permettre de concilier développement des pratiques de sports de nature et respect des enjeux environnementaux.

C'est dans ce souci qu'une charte d'engagement, articulée autour de quelques grands principes de collaboration entre les membres de la CDESI et traduisant une volonté de construire une culture commune autour de valeurs partagées a été élaborée.

Une charte d'engagement des membres de la CDESI de l'Hérault pour une démarche transversale au service d'une politique de développement concerté

Les fondements de cette charte reposent sur 3 piliers : des valeurs, des principes et une finalité.

1. Des valeurs : Elles sont animées par le souci de l'intérêt général et de l'échange constructif, une collaboration de qualité entre le mouvement sportif et tous les autres usagers de l'espace, le respect des pratiquants et des modes de vie des habitants.
2. Des principes : Ils s'appuient sur une volonté de concertation avec les acteurs des territoires pour permettre la pratique des activités dans le respect de tous, l'aménagement harmonieux du territoire et la transmission aux générations futures de sites préservés.
3. Une finalité : Recenser les lieux de pratique, en planifier l'accessibilité, identifier les moyens de leur pérennisation et de leur intégration dans le milieu sont garants d'un développement maîtrisé des sports de nature dans l'Hérault.

L'action des membres de la CDESI se fédère autour de quatre grands objectifs :

1. Reconnaître et pérenniser les sites de sports de nature,
2. Permettre un accès sécurisé du public aux sites,
3. Faciliter la concertation avec les acteurs du territoire et les usagers de l'espace,
4. Accompagner l'aménagement des sites dans une perspective de développement durable.

L'intérêt est de faire cohabiter des pratiques individuelles afin de ne pas porter atteinte aux personnes et aux espaces.

Le règlement intérieur de la CDESI

La CDESI, présidée par le président du conseil général ou son représentant, est composée de 15 membres titulaires :

Titulaires	Suppléants / Représentants
Le Président du conseil général de l'Hérault A. Vezinhet	Le vice-président délégué à la santé, prévention, jeunesse, au sport, loisirs, bien vieillir (C. Bénézis)
5 conseillers généraux : Monsieur Jean Arcas Monsieur Christophe Morgo Monsieur Manuel Diaz Monsieur Frédéric Roig Monsieur Gérard Marcouïre	5 conseillers généraux : Monsieur Francis Boutes Monsieur Jacques Rigaud Monsieur François Liberti Monsieur Jean Luc Falip Monsieur Sébastien Frey
Le directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports du Languedoc Roussillon (G. Bessière)	1 représentant de la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports du Languedoc Roussillon (E. Coecklin)
Le président du comité départemental olympique et sportif de l'Hérault	1 représentant du comité départemental olympique et sportif de l'Hérault
Le président d'Hérault sport (C. Bénézis)	1 représentant d'Hérault sport (R. Tropéano)
Le président et 2 représentants du groupement des comités départementaux des activités de pleine nature de l'Hérault	3 représentants des comités départementaux proposés par le groupement des comités départementaux des activités physiques et sportives de pleine nature de l'Hérault
1 représentant de l'association sports loisirs nature 34 au titre des professionnels des sports de nature, (Pascale Vedrine)	1 représentant de l'association sports loisirs nature 34 au titre des professionnels des sports de nature,
2 représentants d'associations agréées de protection de l'environnement : conservatoire des espaces naturels régionaux (Claudie Houssard) association des écologistes de l'Euzière (JP Salasse)	2 représentants d'associations agréées de protection de l'environnement : - conservatoire des espaces naturels régionaux (X. Ruffray) - association des écologistes de l'Euzière (Audrey Benavent)

Participent également aux réunions de la CDESI :

- les services concernés du Département,
- le comité départemental du tourisme.

Peuvent être associés à la CDESI en fonction de l'ordre du jour :

- un représentant par comité sportif concerné,
- un représentant des usagers de l'espace concernés,
- toute autre personne physique ou morale, compétente ou concernée .

Monsieur Christian Bénézis propose de présenter un amendement à une prochaine session de l'assemblée départementale afin d'inclure les membres suivants :

- 1 membre de plus du groupement pour une meilleure parité élus/milieu associatif
- 1 membre du creps
- 1 membre de l'ufr staps

Rôle de l'État : une offre de services en terme d'accompagnement et de soutien

Monsieur Albert Kérivel représentant Monsieur Gérard Bessière, Directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports félicite le Département pour la démarche et la méthode et souligne le travail conséquent des agents du département.

Le développement maîtrisé des sports de nature a beaucoup d'importance. Il s'agit d'un sujet à enjeux et éminemment transversal. Preuve en est qu'un des premiers diplômes d'État a été celui de moniteur de plein air.

L'atout des sports de plein air est qu'ils sont accessibles à tous. Ils permettent de « pratiquer ensemble », loin des contraintes citadines : découvrir des lieux, rencontrer des gens, favoriser une éducation populaire....

L'approche faite par le Département de l'Hérault est novatrice par sa volonté de concertation. En effet, dès le départ, l'ensemble des utilisateurs a été consulté et associé à la démarche.

Un accord a été trouvé pour savoir comment utiliser l'espace à savoir : pas n'importe comment et pas à n'importe quel prix.

Certes, le Département de l'Hérault ne fait pas partie des pionniers de la mise en place de la CDESI, il y a eu des précédents mais le fait de prendre le temps de la concertation préalable est parfaitement cohérent et intelligent compte tenu de la volonté d'aborder et de cerner l'ensemble des problèmes.

La DRDJS remercie le Conseil Général de l'Hérault d'être venu solliciter ses services. De nombreux agents de l'État ont participé à l'élaboration de ce travail.

A l'échelle nationale et au début de la démarche CDESI/PDESI, 23 commissions ont été instituées dont 12 ont réellement fonctionné et moins de dix fonctionnent de façon régulière. A ce jour 6 PDESI ont été votés et mis en œuvre et 4 autres sont en cours d'élaboration. Chaque département a ses spécificités d'où des différences au niveau de l'avancement de la démarche. L'Hérault dispose d'un potentiel riche d'où une approche multiple, mais aussi complexe.

Dans ce cadre négocié, des choses peuvent évoluer. Rien n'a été écarté, aucune zone d'ombre ne subsiste. La commission est tout de suite opérationnelle.

Rappel des Missions de la CDESI :

1. Pérenniser les sites de pratiques avec des critères d'inscription précis
2. assurer l'accès aux sites
3. faciliter la concertation pour éviter les conflits d'usage
4. accompagner l'aménagement des sites

La démarche engagée est un véritable modèle pour mieux vivre ensemble sur un territoire. D'un point de vue pratique concernant le recensement des sites, il existe un outil : le recensement des équipements sportifs.

En conclusion, Monsieur Kérivel précise que la DRDJS sera toujours présente car un partenariat solidement ancré sur des bases de confiance existe à présent avec le département de l'Hérault.

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DE LA CDESI

Présentation du cadre général de la démarche par Monsieur Alain Romarin

Département de l'Hérault

Le Plan Départemental Des Espaces, Sites Et Itinéraires De Sports De Nature



Département Jeunesse Sport Loisirs



Département de l'Hérault

Un développement sans précédent des pratiques sports de nature

Une demande sociale qui évolue :

- Des nouvelles pratiques sportives
- Santé - bien-être
- Découverte de nouveaux espaces
- Recherche de sensations
- Goûts pour la nature
- Outils de liberté



Politique Jeunesse Sport Loisirs



Département de l'Hérault

L'Hérault, un espace de pratique par excellence



...les atouts qui permettent toutes les activités :

- randonnée
- VTT
- équitation, apnée, escalade, courses d'orientation, plongée, canoë, voile, vol libre, etc...

Politique Jeunesse Sport Loisirs



Département de l'Hérault

Les risques d'un développement non maîtrisé

- Conflits d'usage
- Pression sur le milieu naturel
- Dégradation des sites de pratique
- Mauvaise accessibilité de sites
- Non respect du droit de propriété



Politique Jeunesse Sport Loisirs



Département de l'Hérault

Le Département, acteur essentiel du développement des sports de nature

- > Il entretient 1100 km de circuits de randonnée (PDI PR)
- Il aménage des sites de pratique en concertation avec le comité d'Hérault Sport :
 - schéma escalade : 21 sites conventionnés
 - schéma VTT : 600 km de circuits
 - schéma courses d'orientation : 18 circuits, 3 parcours permanents
 - schéma vol libre et libre court
- > Il accompagne la gestion de base de loisirs : Salagou, Bédouès, Réal,...
- > Il édite le topo-guide « l'Hérault à pied »
- > Il organise des événements avec Hérault Sport et le comité sportif

Politique Jeunesse Sport Loisirs



Département de l'Hérault

Une compétence du Département

Le département a développé des politiques de randonnée depuis la loi sur PDI PR de 1983.

La loi du 8 décembre 2004 leur attribue une compétence plus large :

- « Le Département favorise le développement maîtrisé des sports de nature. »
- « A cette fin, il élabore un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, le PDEST. »
- « Une Commission départementale des espaces, sites et itinéraires propose le PDEST et concourt à son élaboration. »



Politique Jeunesse Sport Loisirs



Le PDESI: un « super schéma » pour une maîtrise des activités de nature

Le contexte :

- > Reconnaître et pérenniser le cadre de sports de nature
- > Permettre un accès élargi du public aux clubs
- > Faciliter la concertation avec les acteurs du territoire et les usagers de l'espace
- > Accompagner l'aménagement des sites dans une perspective de développement durable
- > prévenir les impacts environnementaux.



© Département de l'Hérault



La CDESI : un outil collégial qui organise la concertation

- > elle émet un avis sur les inscriptions au PDESI
- > elle propose le Plan départemental des espaces, sites et itinéraires
- > elle est consultée sur les modifications du PDESI et les projets d'aménagement



© Département de l'Hérault



L'Assemblée départementale

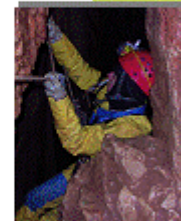
- > fixe la composition de la CDESI, placée sous l'autorité du Président du Conseil général
- > fixe ses modalités de fonctionnement
- > définit les principes d'intervention et les calendriers
- > et... adopte le PDESI

© Département de l'Hérault



La CDESI de l'Hérault se compose :

- d'un représentant le Conseil général
- de représentants :
 - de la DRJDS
 - du Comité départemental olympique et sportif
 - du groupement des comités de sports de nature
 - d'Hérault sport
 - de l'association « sports loisirs nature 34 » qui regroupe les professionnels
 - d'associations agréées de protection de l'environnement : « conservatoire de l'espace naturel régional » et « écologie de l'herault ».



Tous les partenaires compétents ou concernés participent également à des ateliers.



Le comité technique réunit :

- ✓ les services sport et environnement du Département
- ✓ la Direction régionale de la jeunesse et des sports
- ✓ Hérault sport
- ✓ le comité départemental du tourisme
- ✓ le comité départemental olympique et sportif
- ✓ le groupement des comités de sports de nature

© Département de l'Hérault




Présentation de l'inventaire des sites à enjeu sportif, des critères d'inscription au PDESI et de l'évaluation des sites et itinéraires par Bernard Wouts : le résultat d'un travail collectif depuis 2 ans

Département de l'Hérault

Le cadre de référence du PDESI

- Les critères d'inscription au PDESI
- La méthode pour évaluer les sites
- Les conventions précisant les responsabilités
- L'inventaire des sites à enjeu de l'Hérault
- La liste des sites inscrits au PDESI




12

Politique Jeunesse Sport Loisirs

Département de l'Hérault

Qu'est ce qu'un ESI ?

- Un site correspond à un « point », à un lieu ponctuel de pratique.
exemple : site d'escalade
- Un itinéraire correspond à un « trait »,
exemple : itinéraires pédestres, VTT ou nautiques.
- Un espace correspond à une « surface »,
exemple : un espace de course d'orientation.



13


Politique Jeunesse Sport Loisirs

Département de l'Hérault

Ce qui a été fait

Un important travail de concertation a permis de préparer :

- les objectifs du PDESI
- l'inventaire des sites à enjeu sportif
- la méthode d'élaboration du PDESI
- l'évaluation sportive, environnementale et touristique des sites



14

Politique Jeunesse Sport Loisirs

Département de l'Hérault

Un premier inventaire des sites à enjeu sportif

Au 1er décembre 2008 : 800 ESI identifiés sur 12 disciplines

Sports terrestres :

- Randonnée pédestre : 245 itinéraires
- VTT : 4 sites labellisés PFC (dont le réseau vert)
- Randonnée équestre : 1a tranche écarte
- Escalade : 21 sites du schéma escalade
- Course d'orientation : 32 espaces ou cartes
- Spéléologie : 168 sites
- Tir à l'arc : 5 sites

Sports aquatiques :

- Canoë-kayak : 18 itinéraires nautiques comprenant 96 sites
- Voile : 85 sites (cales et bases)
- Aviron : 9 sites
- Pêche : 74 sites

Sports aériens :

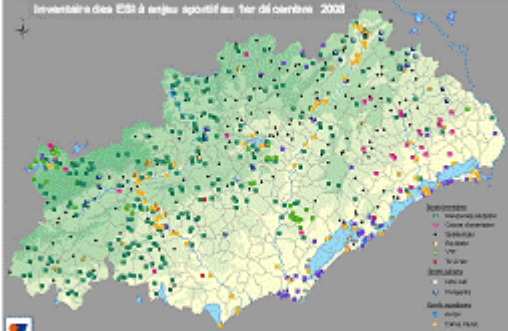
- Vol libre : 12 sites : 7 delta plane et parapente, 5 kite-surf, 1 cerf volant

15

Politique Jeunesse Sport Loisirs

Département de l'Hérault

Inventaire des ESI à enjeu sportif au 1er décembre 2008



16

Politique Jeunesse Sport Loisirs

Département de l'Hérault

Les sites de nos « schémas » seront proposés en priorité au PDESI




17

Politique Jeunesse Sport Loisirs

Département de l'Hérault

Les critères pour inscrire un site au PDESI :

- ✓ Accessibilité à l'espace
- ✓ Convention avec les propriétaires
- ✓ Convention avec le gestionnaire du site (commune ou communauté de communes, comité départemental...)
- ✓ Absence de problème de sécurité
- ✓ Avis du comité départemental concerné
- ✓ Avis d'association environnementale agréée
- ✓ Concertation avec le ou les gestionnaires du site



Direction Départementale de l'Équipement, du Sport et de la Sécurité

Politique Jeunesse Sport Loisirs

19

Département de l'Hérault

La procédure pour inscrire un site

Une collectivité ou un comité sportif :

- > demande l'inscription du site au PDESI

Le comité technique de la CDESI :


- > recueille les avis et en fait la synthèse

La CDESI :

- > émet un avis sur l'inscription du site

Le Conseil général :

- > inscrit le site au PDESI



Direction Départementale de l'Équipement, du Sport et de la Sécurité

Politique Jeunesse Sport Loisirs


19

Département de l'Hérault

Le système d'information géographique : du SIG «rando» au SIG «sports de nature»

Cet outil en ligne permettra d'échanger facilement entre partenaires et :

- de croiser les données sportives et environnementales
- de partager l'information
- de donner les avis en temps réel



Direction Départementale de l'Équipement, du Sport et de la Sécurité

Politique Jeunesse Sport Loisirs

20

Département de l'Hérault

Le calendrier :

2008 :

- > 22 septembre 2008 : Création de la CDESI par l'Assemblée départementale
- > 18 décembre 2008 : Installation de la CDESI

2009 :

- > 1er octobre 2009 :
 - mise en place du SIG « sports de nature »
 - évaluation de sites prioritaires
- > Juillet 2009 : proposition d'inscription des premiers sites par la CDESI
- > Septembre 2009 : adoption du PDESI par l'Assemblée départementale

Direction Départementale de l'Équipement, du Sport et de la Sécurité

Politique Jeunesse Sport Loisirs

21

Présentation de la maquette du système géographique « sports de nature »

Marie Terrier, de la Direction des Systèmes d'Information et Marguerite de Mesmay exposent l'état d'avancement du SIG sports de nature.

Actuellement, le service activités et sports de pleine nature dispose d'un outil dénommé SIG Rando destiné à la gestion des itinéraires de randonnée d'intérêt départemental. Il s'agit d'une solution légère accessible par Internet ne nécessitant aucune installation de logiciel. L'information partagée est en partie de l'information cartographiée. L'objectif est de mutualiser les données relatives à la connaissance et à la gestion de ces itinéraires. Ce sont sur les bases de SIG Rando qu'il a été décidé de se doter d'un outil au service de l'élaboration du PDESI.

Aujourd'hui, SIG Rando est composé d'une interface cartographique et de différents menus qui permettent en fonction des profils d'utilisateurs de consulter et/ou de modifier certains types de données. L'utilisateur peut naviguer sur la carte et zoomer sur l'itinéraire de son choix.

En ce qui concerne la démarche CDESI/ PDESI, l'objectif est d'ajouter à l'application un menu « PDESI », qui permettrait de localiser l'ensemble des ESI et de consulter ESI par ESI les informations rattachées, et notamment les critères d'inscription.

Le porteur de projet pourra localiser l'ESI c'est-à-dire le cartographier et remplir les informations nécessaires pour l'étude et l'analyse de ce dernier. A partir des informations renseignées par le

porteur de projet, chaque personne compétente pourra intervenir pour émettre son avis et renseigner la partie qui le concerne. Différents onglets seront donc remplis successivement en fonction des compétences de chacun (analyse foncière, enjeux environnementaux, enjeux économiques et touristiques...). Une synthèse pourra être effectuée et analysée en comité technique qui transmettra ensuite son avis à la CDESI qui en fera de même auprès de l'Assemblée départementale.

Calendrier prévisionnel de la mise en application :

- De octobre à Décembre 2008 : finalisation de la maquette et des spécifications fonctionnelles → Validation de la maquette
- 1^{er} trimestre 2009 : phase de développement
- 2^{ème} trimestre 2009 : phase de recette
- 3^{ème} trimestre 2009 : Mise en production

Une démonstration d'inscription d'un ESI est faite.

DÉBAT

Monsieur Michel Pitman, Président du comité départemental de canoë-kayak, Président du groupement des sports de nature remercie le travail fait par Hérault sport et les services du Département. Il exprime le fait qu'il y a toujours des craintes de faire ressortir des problèmes restés dans l'ombre.

Monsieur Jean Arcas, Vice-Président du Conseil Général rappelle l'existence du parc naturel du haut languedoc. Il souhaite qu'il soit partenaire. Monsieur Bernard Wouts répond que le parc est un partenaire évident dont l'avis est prévu dans l'évaluation des sites.

Monsieur Jean-Luc Falip, Conseiller Général, Président de la commission tourisme environnement insiste sur le fait qu'il est important de rapprocher les points de vue compte-tenu de l'augmentation de la démographie du département. Il est indispensable d'être à l'écoute de l'ensemble des pratiques.

Monsieur Gérard Marcouïre, Conseiller Général s'interroge par rapport aux pêcheurs. Monsieur Bernard Wouts répond que les pêcheurs sont présents au travers la fédération et du groupement.

Monsieur Frédéric Roig, Vice - Président du Conseil Général regrette qu'il n'y ait pas de représentant du monde de l'agriculture. Monsieur Christian Bénézis le rassure en indiquant qu'ils seront associés autant que de besoin au comité technique.

Monsieur Manuel Diaz, Conseiller Général rappelle qu'un travail de fond a déjà été fait entre la chasse et la randonnée.

Monsieur Jacques Rigaud, Conseiller général remercie pour le travail fait car c'est clair et précis. Sur Ganges, il y a un atout majeur : « Les lutins cévenols ». Des actions fortes sont à mener sur le territoire (emplacements pour la pêche et le canoë ...).

Le représentant des chasseurs ajoute que l'objectif est d'éviter les conflits d'usage en permettant la cohabitation des différents utilisateurs. Des actions sont déjà en cours avec le CDRP : élaboration d'une plaquette. L'idée est d'expliquer au randonneur ce qu'est la chasse et inversement. Autre concept à développer : une journée d'échange entre les responsables

Madame Pascale Védrine, Présidente de l'association sports loisirs 34 remercie d'avoir été conviée car certes, le milieu associatif fait énormément mais en parallèle se développe l'activité des professionnels.

Monsieur Stéphane Janneau, Président d'handisport 34 fait part du fort engouement des pratiquants pour les sports de nature. Les disciplines les plus concernées à ce jour sont l'escalade, la randonnée, la voile et le kayak. L'important est d'avoir l'information sur l'accessibilité. Il confirme que la rénovation des « Lutins cévenols » est une formidable réalisation.

Monsieur Jean-Michel Paris, Directeur du PASCAL précise concernant l'accessibilité que la mission tourisme a mis en place une opération « allô sortir » par laquelle le département prend en charge le court appel tel pour les personnes handicapées

Monsieur Jean-Paul Salasse, Président de l'association des écologistes de l'Euzière exprime le fait que la place des associations de la nature ne va pas se borner à mettre des drapeaux rouges mais à considérer l'environnement comme une ressource et non seulement comme une contrainte. Il sera important d'essayer de réfléchir à la façon dont on peut accompagner les praticiens sur l'environnement.

Pour **Madame Gisèle Lacroix, de l'université de MONTPELLIER 1**, la méthode suivie dans l'Hérault respecte tout à fait l'esprit de la démarche de concertation qu'Edwige Avice voulait impulser.

Monsieur Albert Kérivel conclue que le travail sera difficile certes mais si le travail n'était pas difficile, on n'en aurait pas besoin. Il est plus avantageux de disposer d'une instance souple comme la CDESI que de passer devant les tribunaux.

fin de la séance à 18h50